

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 06 10
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 8 juillet 2021
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 8 juillet, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 29 juin, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU, Thierry FAVREAU en remplacement de Michel REMAUD.
Absents : Isabelle TESSIER, Michel REMAUD.

Pôle d'Entreprises à Brétignolles sur Mer : renouvellement du contrat de location de l'entreprise AED

Locataire depuis 2017 d'un bureau de 16 m² et d'un second bureau de 17 m² à l'hôtel d'entreprises de Brétignolles sur Mer (loyer actuel : 403,95 € HT/mois, charges comprises), « Atlantique Expertises Drones » (AED) verra sa convention d'occupation temporaire s'achever le 2 septembre 2021.

L'entreprise est spécialisée dans la prise de vue aérienne par drone, et est également centre de formation spécialisé « télépilotes ».

Par courriel du 27 avril 2021, son gérant, M. Stéphane RECOQUE, a fait savoir qu'il souhaitait une prolongation de son contrat de location.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau ou au Président,
Vu la demande de l'entreprise « ATLANTIQUE EXPERTISES DRONES » en date du 27 avril 2021,
Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Economique » du 6 juillet 2021,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le renouvellement de la location du module n° 7 (un bureau de 16 m²) et du module n° 8 (un bureau de 17 m²) du Pôle d'Entreprises communautaire de Brétignolles sur Mer à l'entreprise « ATLANTIQUE EXPERTISES DRONES » de M. Stéphane RECOQUE, pour une durée de 23 mois, soit du 03 septembre 2021 au 02 août 2023, au tarif mensuel de 403,95 € HT (tenant compte de la réduction de 10 % sur le montant des loyers, applicable dès lors que deux locaux minimum sont loués), charges communes comprises, dans les conditions prévues dans la convention d'occupation temporaire ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'occupation temporaire correspondante et toute pièce s'y rapportant.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

- de la transmission au contrôle de légalité le : 15 JUIL. 2021
- de l'affichage le : 15 JUIL. 2021
- de la publication sur le site www.pays saintgilles.fr le : 15 JUIL. 2021

Givrand, le 13 juillet 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.